

StAH			Zones			
			H-035			
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•		•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale				
		H-3: Multifamiliale				
		H-4: Maison mobile				
	C: Commerce	C-1: Commerce local				
		C-2: Commerce artériel				
		C-3: Commerce régional				
		C-4: Service relié à l'automobile				
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration				
	I: Industrie	I-1: Industrie légère				
		I-2: Industrie moyenne				
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel		•		

StAH			Zones			
			H-035			
Usage(s) spécifique(s) permis	P: Public et communautaire	P-2: Service public et communautaire				
		P-3: Infrastructure et équipement				
	E: Espace vert	E-1: Espace vert				
		E: Espace vert				
	Usage(s) spécifique(s) permis					
	Usage(s) spécifique(s) exclus					
	Classes d'usages permises					
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•		•	
		Jumelée				
		Contiguë				
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8			8
		Profondeur minimale (m)	7			7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56			56
		Hauteur en étage(s) minimale	1			1
		Hauteur en étage(s) maximale	2			2
Hauteur en mètres minimale	4			4		

StAH			Zones			
			H-035			
Normes spécifiques	Dimensions du bâtiment	Hauteur en mètres maximale	10.5		10.5	
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	30		10	
		Nombre logements/terrain maximal (m2)	1		1	
	Marges	Avant minimale (m)	6		6	
		Latérale minimale (m)	3		3	
		Latérales totales minimales (m)	6		6	
		Arrière minimale (m)	6		6	
	Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20		50
			Profondeur moyenne minimale (m)	45		60
			Superficie minimale (m2)	1000		4000
Divers	PIIA					
	Notes particulières		(H-035 1) (H-035 2)			
Amendements						

Note(s) :

(H-035 1) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.
(H-035 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6 000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60m.